MOTION D'ORDRE

FAITE

AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

PAR JEAN-HENRY BANCAL,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Député au Corps légiſlatif, du département du Puy-de-Dôme, membre du Conſeil des Cinq-Cents.

Séance du 7 Germinal.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Vous avez nommé une commiſſion, pour examiner toutes les lois qui peuvent être contraires à la Conſtitution.

Il y a une ſorte de lois, qui ont la plus grande influence ſur le caractère & les mœurs des peuples, qui intéreſſent leur conſervation, leur population, leur liberté, leur proſpérité.

Je parle des lois de police, dont l'eſprit, l'exiſtence, le nombre, la facilité ou la difficulté de leur exécution, ſont liés par des principes & des faits inſeparables, qui tous doivent être examinés enſemble par le légiſlateur.

Les Aſſemblées nationales qui vous ont précédé, dont deux

ont eu une Conſtitution à faire, n'ont pas conſidéré ainſi les lois de police.

Les Aſſemblées nationales qui vous ont précédé, & qui n'ont pas ceſſé de lutter pour détruire l'inégalité, les corps, les factions, les partis, les préjugés, la tyrannie, pour renverſer, pour détruire le gouvernement oppreſſeur de la royauté, dont l'uſurpation duroit depuis pluſieurs ſiècles : ces Aſſemblées ont dû trouver dans les corps, dans les préjugés, dans les factions, dans les partis, dans les appuis privilégiés intéreſſés à l'uſurpation, des obſtacles pour s'occuper ſérieuſement & efficacement des lois de la police, dont les Aſſemblées nationales elles-mêmes auroient eu le plus grand beſoin, pour fonder plus promptement les lois conſtitutionnelles & civiles; dont le peuple avoit le plus grand beſoin pour ſe garantir de la contagion, des vices & des préjugés qui s'oppoſoient à la Conſtitution & à la République; dont le peuple avoit le plus grand beſoin pour ſe délivrer des préjugés, des erreurs, de la fauſſeté, du menſonge & de la corruption, qui s'introduiſent par les cours, par les théâtres, par les jeux, par la débauche, & qui ſont détruits par les Aſſemblées nationales, par les lumières, par l'énergie & le courage, par la moralité de ces Aſſemblées, dont la miſſion & le devoir, eſt d'établir & de maintenir les bonnes mœurs, la vérité, la liberté, & de faire ainſi le plus grand bonheur du peuple.

De ſorte que des lois de police, quelques-unes ſont reſtées, ou ont été renouvellées des lois du gouvernement détruit; d'autres ont été faites pendant cette lutte des Aſſemblées nationales, pendant cette lutte de la liberté & de la vertu, contre la tyrannie & la ſervitude, contre le vice & le crime. Toutes ont été diſcutées ſéparément, ſans la conſidération réfléchie des rapports qui exiſtent entre elles.

De ſorte que ces lois, qui ſont fondamentales, ne forment point une légiſlation liée, conſéquente, ſuffiſante, parfaite, elles ne forment point une légiſlation parfaite, conforme à l'eſprit de la République.

Et comme chez un peuple libre, il ne doit exiſter aucune contradiction entre les lois & les mœurs, je demande au Conſeil, de nommer une commiſſion, qui ſera chargée d'exa-



miner toutes les lois de police, & ſpécialement celles qui regardent ces trois principaux objets.

Premièrement, les maiſons de jeux; les jeux qui raſſemblent, qui rallient les pareſſeux, les libertins, les voleurs privés & peut-être les voleurs publics, les conſpirateurs.

Secondement, les maiſons de débauche, la débauche, qui attaque la population, la ſanté, la force, la beauté, la moralité; la débauche, cauſe peſtilentielle qui corrompt l'air, qui produit, qui entretient toutes les maladies de l'ame & du corps, toutes les maladies qui rendent l'ame & le corps lâches & eſclaves.

Troiſièmement, les ſpectacles, les théâtres, autres cauſes peſtilentielles, où fermentent les vices, les crimes, les paſſions, où s'apprennent & s'inſtruiſent le menſonge, le vice & le crime; les ſpectacles, dont partie des ſpectateurs ſont les pareſſeux, les libertins, les filles débauchées, peut-être auſſi les voleurs, les conſpirateurs; les ſpectacles qui ſe nourriſſent ainſi des produits du libertinage & du vol, qui ſont ainſi alimentés & ſoutenus par le vice & le crime; les ſpectacles qui ſont des foyers d'idées & d'images obſcènes, révoltantes, pernicieuſes, qui conduiſent à des actions honteuſes, pernicieuſes; des foyers d'idées & d'images de déſordres & de troubles publics & privés; les ſpectacles qui ſont ainſi des inſtrumens des ennemis de la République.

Je demande que la commiſſion ſoit chargée de revoir toutes les lois exiſtantes ſur la police, & de vous propoſer toutes celles que commandent la Conſtitution, le caractère & les mœurs d'un peuple libre.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal, an V.